

## Formation Autorisation de Conduite - Transpalette

Ref. **LV TRANSPAL 1-1**  
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5  
heures  
Formacode : 31768

**Avertissement** : Le client s'engage à mettre à disposition pour les mises en situations pratiques :

- un ou des gerbeurs aux catégories correspondant aux prestations retenues,
- une aire d'évolution sécurisée intérieure et / ou extérieure balisée,
- des matériels et équipements conformes à la réglementation en vigueur et dûment vérifiés, notamment par la présentation du carnet de maintenance ou équivalent et du registre des Vérifications.

### Modalités d'accès

**Avoir 18 ans révolus**

**Etre médicalement apte à la conduite**

**Etre obligatoirement muni des Equipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants et chaussures de sécurité pour réaliser la mise en pratique de ce stage**

### ✓ Pré-requis :

Maîtrise orale et écrite de la langue française

### 👤 Personnes concernées :

Personne utilisatrice de transpalette

### ➔ Objectifs :

- Identifier et appliquer la réglementation à la conduite des transpalette

### 📄 Programme :

#### Enseignement théorique :

- Aspects réglementaires,
- Connaissance et technologie des transpalettes
- Règles de conduite et utilisation en sécurité
- Instructions de sécurité à respecter sur le site (PdP, règles de conduite...)
- Etude des lieux

#### Mise en situation pratique sur votre site (sera adaptée selon la configuration du site et l'équipement utilisé) :

- Vérification et opération
- Circulation et manoeuvres

- Opérations de prise et fin de poste
- Vérifications d'adéquation



### Démarche pédagogique :

Formation axée sur la mise en pratique en conditions réelles de l'enseignement théorique dispensé.

#### Méthodes pédagogiques

- affirmative par exposé
- active avec des études de cas et des mises en situations réelles

#### Participants

- maximum 6 participants

#### La formation est animée par un formateur

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas Exploitation
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



### Evaluation et validation :

Délivrance d'une attestation de réussite à une évaluation des connaissances et savoir-faire pour la sécurité à la conduite en sécurité de l'équipement concerné.

Délivrance d'un titre autorisation de conduite prérenseigné.



### Le + :

Formation réalisée sur votre site et adaptée aux opérations, consignes et aux équipements couramment utilisés de votre établissement.